

Loi N° 86-14 du 19 Août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures, J.O. N° 35 du 27 Août 1986.

Loi N° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, J.O. N° 16 du 18 Avril 1990.

Loi N° 91-21 du 04 Décembre 1991 modifiant et complétant la loi N° 86-14 du 19 Août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des Hydrocarbures, J.O. N° 63 du 7 Décembre 1991.

Loi N° 2001-20 du 12 Décembre 2001 relative à la poste et aux télécommunications.

Loi N° 05-07 correspondant au 28 Avril 2005 relative aux hydrocarbures, J.O. N° 50 du 19 Juillet 2005.

Ordonnance N° 01-03 correspondant au 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement, J.O. N° 47 du 22 Août 2001.

Ordonnance N° 01-04 correspondant au 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, J.O. N° 47 du 22 Août 2001.

Ordonnance N° 06-08 correspondant au 15 Juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance N° 01 - 03

correspondant au 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement, J.O. N°47 du 19 Juillet 2006.

Ordonnance N° 06-10 correspondant au 29 Juillet 2006 modifiant et complétant la Loi N° 05-07 correspondant au 28 Avril 2005 relative aux hydrocarbures, J.O. N° 48 du 30 Juillet 2006.

Notes:

- 1-Wikipédia, "Investissement direct à l'étranger", p.1, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Investissement>.
- 2-Maamar BOUDERSA, " La Ruine de l'Economie Algérienne sous CHADLI ", Edition Rahma, 1993, pp. 117-124.
- 3-Younes BENAÏSSA, " La Modernisation du Secteur Public ", pp. 01-02, www.senar.fr
- 4-Nadia BOUACHA, " Le Phénomène de Privatisation en Algérie ", Master II, Droit des Affaires Internationales, sous la direction de Thierry QUENTIN, Université François RABELAIS de Tours, Année Universitaire 2004-2005, p. 59.
- 5-Abdenbi EL MARZOUKI et Sanae SOLHI, " Relations Maghreb-Europe dans le Cadre de la Politique Européenne de Voisinage : Evaluations et Perspectives ", Troisième Colloque International sur la Nouvelle Politique de Voisinage, Hammamet 1-2 Juin 2007. Université Tunis El-Manar, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, p.10.
- 6-Hocine BENISSAD, " L'Ajustement Structurel : Objectifs et Expériences ", Alim Editions, Janvier, 1994.
- 7-Abdelmadjid BOUZIDI, " Pour une Approche Economique du Secteur Privé en Algérie ", La Revue du CENEAP, N°2, Juin 1985.
- 8-Ordonnance N°01-03 correspondant au 20 Août 2001 relative au Développement de l'Investissement, J.O. N°47 du 22 Août 2001.
- 9-Ordonnance N°01-03 correspondant au 20 Août 2001 relative au Développement de l'Investissement, Titre IV relatif aux organes de l'investissement, J.O. N°47 du 22 Août 2001.
- 10-Abdellatif BENACHENHOU, " Algérie 2000-2008, La Modernisation Maîtrisée ", Février 2004, p. 68.
- 11-Abdenbi EL MARZOUK et Sanae SOLHI, Op. Cit., p. 21.
- 12-Rafik TADJER, " Investissements Directs Etrangers en Algérie ", Forum du 21 Mars 2009, pp. 1-5.
- 13-Conférence des Nations Unies sur Le Commerce et le Développement, " Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie ", Nations Unies, Genève, Décembre 2003, Version Préliminaire Non éditée, p.10.
- 14- Conférence des Nations Unies sur Le commerce et le Développement, Op. Cit., p. 3.
- 15- Ahmed BOUYACOB, " Croissance et Fragilité de l'Economie Algérienne ", Article du 01/03/2007, tiré du Net.
- 16- Pierre. HENRY et Bénédicte DE SAINT LAURENT, Op. Cit., p. 13.
- 17- maghrebinfo.actu-monde.com, " Algérie : Hausse des IDE en 2008 ".
- 18- APS, " Evolution Remarquable des Investissements en Algérie au Cours de ces

BYRD William C., " Algérie-contre-performances économiques et fragilité institutionnelle ", CONFLUENCES Méditerranée - N°45 Printemps 2003.

CAUPIN Vincent, " Libre-échange euro-méditerranéen : Premier Bilan au Maroc et en Tunisie ", Agence Française de Développement, Département Méditerranée et Moyen-Orient, Paris, 2005.

CHERIFI Mohand Amokrane, " Changer le cours de l'histoire économique et sociale du Pays ", Conférence du 8 Septembre 2005, Alger.

EL MARZOUKI Abdenbi et SOLHI Sanac, " Relations Maghreb-Europe dans le Cadre de la Politique Européenne de Voisinage : Evaluations et Perspectives ", Troisième Colloque International sur la Nouvelle Politique de Voisinage, Hammamet 1-2 Juin 2007, Université Tunis El-Manar, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis.

HENRY Pierre et DE SAINT-LAURENT Bénédict, " Les Investissements Directs Etrangers dans la région MEDA en 2006 ", Notes et Documents N°23/Mai 2007, Agence Française pour les Investissements Internationaux.

HENRY Pierre et DE SAINT LAURENT Bénédict, "Les IDE vers la région de MEDA ont encore accéléré en 2006 ", Février 2007.

HYMER S.H., " The international operations of national firms ", PhD thesis, MIT, 1960, (Published by the MIT Press 1976).

MUCCHIELLI J.L., " Multinationales et Mondialisation ", Edition du Seuil, 1998.

OUFRIHA Fatima Zohra, "Ajustement Structurel, Stabilisation et Politique Monétaire en Algérie ", Les Cahiers du CREAD N°46, 1998.

TADJER Rafik, " Investissements Directs Etrangers en Algérie ", Forum du 21 Mars 2009.

TOUMI Mohssen et BOUZIDI Abdeldjellil, " Lancer la croissance de l'économie algérienne par la performance de ses entreprises ", www.altanetwork.org

VERNON Robert, " International investment and international trade in the product cycle ", Quarterly Journal of Economics, 1966.

AUTRES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

maghrebinfo.actu-monde.com " Algérie : Hausse des IDE en 2008 ".

APS, " Evolution Remarquable des Investissements en Algérie au Cours de ces Dernières Années ", Alger, 24 Février 2009.

BANQUE MONDIALE, " Doing Business ", 2008.

CNUCED, World Investment Report ; **UNCTAD**, World Investment Report, 2008.

CNUCED, " Investir au Maroc ", 2008. **CNUCED**, " Investir en Tunisie ", 2008.

LA PRESSE ECONOMIE, Edition en Ligne du Premier Quotidien de Tunisie, Mercredi 14 Octobre 2009.

LE PORTAIL DU PREMIER MINISTRE, " Evolution remarquable des investissements en Algérie au cours de ces dernières années ", APS, Alger, Février, 2009.

MINISTERE des Affaires Etrangères, Secteur Chargé de la Participation et de la Promotion des Investissements, "Auditions Président-Gouvernement", 21 Octobre 2006.

MINISTERE Délégué à la Participation et à la Promotion de l'Investissement MDPPI, " Investir en Algérie ", 1er Octobre 2004, p. 23.

NATIONS UNIS, " Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie ", Conférence sur Le commerce et le Développement, **NATIONS UNIS**, Genève, Décembre 2003, Version Préliminaire Non éditée.

WIKIPEDIA, " Investissement direct à l'étranger ",

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Investissement>

WIKIPEDIA, " La recherche de la croissance après le pas ", Economie de L'Algérie, Encyclopédie Libre.

TEXTES REGLEMENTAIRES:

CODE DES INVESTISSEMENTS 2005-2006, Année 2007:

Loi N° 82-13 du 28 Août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des Sociétés d'Economie Mixte, J.O. N° 35 du 31 Août 1982.

Loi N° 86-13 du 19 Août 1986 modifiant et complétant la loi N° 82-13 du 28 Août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des SEM, J.O. N° 35 du 27 Août 1986.

De plus, par l'avènement de la crise financière mondiale de 2008, entraînant la baisse des flux mondiaux d'IDE de 1 979 millions de Dollars en 2007 à 1 697 millions de dollars en 2008 ³², les investisseurs étrangers vont davantage être exigeant dans le choix des secteurs d'activités porteurs dans lesquels ils devront investir et par conséquent, opteront pour les pays qui réuniront et présenteront les meilleures conditions d'accueil des investisseurs étrangers. Cette conjoncture financière internationale difficile accentuera fortement la concurrence dans l'attractivité des IDE.

C'est pourquoi, il est important que l'Algérie réaffirme davantage sa volonté politique d'ouverture et d'attrait des IDE si elle considère réellement que le recours à ces investissements étrangers est un facteur fondamental pour assurer et assoir une croissance économique durable.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics doivent œuvrer à mettre en place une véritable stratégie qui définit clairement les attentes et les objectifs de ces IDE, de pourvoir cette stratégie de moyens compétitifs et attractifs (entre autres : la modernisation de l'administration afin d'offrir un cadre administratif adéquat d'accueil des IDE, la mise en place de relations étroites de collaboration entre les universités et les entreprises permettant de cibler les besoins de ces dernières et de définir, par là même, les projets à favoriser dans l'appel aux IDE, etc.) et de la doter d'un système de contrôle et de suivi des objectifs.

Sans cette démarche stratégique offensive, l'ouverture de l'économie algérienne aux IDE peut produire plus d'effets pervers que d'apports positifs à notre économie (comme par exemple le rapatriement des dividendes ou la dépendance technologique)³³.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

OUVRAGES ET ARTICLES:

AKALAY Omar, " L'Economie Algérienne de l'Ere des Réformes (1989-1991) à Celle de L'Ajustement Structurel 1994-1998 ", Article dans l'ouvrage " Où Va L'Algérie ", sous la Direction de Ahmed MAHIOUT et Jean-ROBERT HENRY, Karthala-Iremam, 2001.

BENACHENHOU Abdellatif, " Algérie 2000-2008. La Modernisation Maîtrisée ", Février 2004, p.68.

BENAISSA Younes, " La Modernisation du Secteur Public ", www.senar.fr

BENHAMOUCHE Zoubir, **SOUAM Said**, " Les IDE en Algérie : Quelles Leçons Tirer de l'Expérience Internationale ? ", Université Paris 13, CEPN et CREST-LEI, Communication au Séminaire International sur " L'économie algérienne dans la mondialisation : atouts et contraintes " organisé par la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion de l'UMMTO, 25-26 Octobre 2009.

BENISSAD Hocine, " L'Ajustement Structurel : Objectifs et Expériences ", Alim Editions, Janvier 1994.

BOUACHA Nadia, " Le Phénomène de Privatisation en Algérie ", Mémoire de Master II, Droit des affaires internationales, sous la direction de Thierry QUENTIN, université François RABELAIS de Tours, Année Universitaire 2004-2005.

BOUDERSA Maamar, " La Ruine de l'Economie Algérienne Sous CHADLI ", Edition Rahma, 1993.

BOUKLIA-HASSANE Rafik et **ZATLA Najat**, " IDE, Croissance et Convergence : Une Approche Empirique ", Les Cahiers du CREAD N° 46/1998.

BOUYACOUB Ahmed, " Croissance et fragilité de l'économie algérienne ", article du 1/3/2007, tiré du Net.

BOUYACOUB Ahmed, " Croissance Economique : Atouts et Blocages d'un Véritable Développement Economique de L'Algérie Contemporaine ", Texte transcrit par Bernard JANICOT à partir de la Conférence donnée par A. BOUYACOUB, www.cdesoran.org

BOUZIDI Abdelmadjid, " Pour une approche économique du secteur privé en Algérie ", La revue du CENEAP, N°2, Juin 1985.

- **Une stabilité politique et sécuritaire ;**
- **Une politique fiscale plus attractive que les autres pays d'accueil ;**
- **Une stabilité des textes et une réglementation claire** définissant les droits et les obligations des partenaires (les investisseurs étrangers estiment que l'Algérie se caractérise par une réglementation lourde et inadaptée)²⁹ ;
- **Une souplesse administrative** (éviter les lourdeurs bureaucratiques) : l'Algérie en est à vingt cinq (25) procédures alors qu'il en faut seulement six (06) dans les pays de l'OCDE)³⁰ ;
- **Une attribution claire des tâches et des responsabilités** dans l'accueil, l'orientation, le suivi et le contrôle des IDE (bannir les injonctions) ;
- **Une bonne coordination** entre les différents centres de responsabilités et de prises de décisions.

4.2. Elargissement du champ des IDE à d'autres secteurs.

Compte tenu de l'immense potentiel non encore exploité dans certains secteurs notamment dans le Transport, le Tourisme, les NTIC, l'Electronique, l'Informatique et la Chimie/Plastique/Caoutchouc, l'élargissement du champ des IDE doit être orienté vers des secteurs, autres que les hydrocarbures, et doit obéir et véhiculer une stratégie proactive permettant l'augmentation du taux d'intégration de l'économie et la relance des exportations hors hydrocarbures. Pour cela, dans la stratégie d'attrait des IDE, il est nécessaire de déterminer d'abord les critères de sélection des projets d'investissements lesquels doivent être fondés sur des considérations :

- **D'efficacité de la production** permettant la création d'un tissu industriel plus intégré et favoriser les investissements dans les infrastructures nécessaires à l'activité économique ;
- **De performance, de rentabilité et de croissance économique** permettant la réalisation d'effet de levier économique et financier ;
- **De productivité du capital humain** par La formation des ressources humaines dans divers domaines (gestion, marketing, maintenance) tout comme la maîtrise du transfert de technologie, du savoir et du savoir-faire ;
- **De création d'emploi** pour, d'une part, absorber la demande d'emploi de plus en plus forte exprimée par les jeunes diplômés, d'autre part, résorber le

chômage et freiner la fuite de compétences et des jeunes chômeurs vers l'étranger.

Il s'agit aussi d'encadrer la stratégie de l'élargissement du champ d'ouverture aux IDE en exprimant clairement les objectifs attendus des investisseurs étrangers. Ces objectifs doivent, impérativement, être suivis d'un système de contrôle qui définit clairement les variables de contrôle (coût, qualité, délai de réalisation, objectifs prévus et réalisés) où tout écart significatif doit être justifié, analysé, interprété afin de permettre de déclencher un processus de mesures correctives en temps réel.

CONCLUSION:

Nous pouvons conclure en disant que malgré d'une part, l'existence de points forts d'attrait des investissements directs étrangers en Algérie tels que les faibles coûts des ressources énergétiques : le gaz, l'électricité et l'eau comparés à la moyenne européenne ainsi que la faiblesse du coût de la main-d'œuvre et sa qualification et d'autre part, l'existence d'un cadre de protection des investisseurs étrangers satisfaisant comparable à celui des pays développés, l'Algérie est plus que jamais tenue de mettre en place une réglementation claire, transparente, pérenne et irréversible si elle veut assurer un climat propice au monde des affaires.

Aussi, face à l'existence de marchés cloisonnés et en l'absence de progrès notable en matière :

- De performance du système d'information et de communication ;
- D'une bonne coordination entre les différents centres de responsabilités et de prises de décisions ;
- D'amélioration et d'assouplissement des démarches administratives et bureaucratiques ;
- De facilitation d'accès au foncier,

les investisseurs étrangers seront plus tournés vers l'investissement dans l'Union Européenne où l'accès au marché Méditerranéen est sans droits de douane que d'investir dans les pays du Maghreb caractérisés par l'instabilité politique et sécuritaire, facteurs répulsifs des investisseurs étrangers ³¹.

En plus des entreprises, citées ci-dessus, dont les apports bénéfiques sont perceptibles dans les entreprises algériennes, on peut, également, citer d'autres opérateurs étrangers notamment :

➤ La firme allemande **ENGI Linde** qui est une entreprise spécialisée dans les gaz industriels et qui a, en Juin 2007, acquis 66% du capital des gaz industriels de l'**ENGI**, Entreprise Nationale des Gaz Industriels. La société créée est de droit algérien et prévoit de lancer deux unités de gaz de l'air et une unité de gaz carbonique et d'oxyde de méthylène. Cet accord est récemment signé pour un montant de 48,5 millions d'Euros ;²²

➤ L'opérateur privé étranger **ORASCOM** qui a obtenu la licence après les réformes engagées dans le secteur des télécommunications (loi N°2001-20 du 12 Décembre 2001 relative à la poste et aux télécommunications) et l'ouverture du secteur de la téléphonie mobile à la concurrence.

La libéralisation de ce secteur s'est poursuivie avec l'entrée de GSM en 2003, l'ouverture du capital d'Algérie Telecom à l'investissement privé en 2004 et l'ouverture à la concurrence du segment de la téléphonie fixe en 2005 ;

➤ La société **DANONE** dans le secteur de l'agroalimentaire par l'ouverture, d'une part, d'une biscuiterie dans la région de Réghaia et d'autre part, par l'acquisition de la société algérienne d'eau embouteillée Tessala²³;

Selon le Ministère des Affaires Etrangères, jusqu'en 2005, sur les 2255 projets d'investissements d'une valeur de 511 milliards de Dinars, l'apport des IDE a concerné 84 projets dont 35 en partenariat. De Janvier à Août 2006, sur les 1530 projets déclarés d'une valeur de 292 milliards de Dinars, les IDE représentent 50% des montants investis avec 51 projets d'investissements prévus²⁴.

En dépit de l'accroissement d'une part, de l'attrait des IDE en valeurs des projets concrétisés et les apports positifs (création d'emplois, formation et valorisation des ressources humaines, maîtrise technologique, amélioration de la qualité du management des produits, etc.) (cf. tableau N°3 et N°7), d'autre part, dans la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) et dans la composition du PIB (cf. Tableau N°6), il n'en demeure pas moins que le stock d'IDE dans l'économie nationale reste faible par rapport au stock d'IDE entrants dans le PIB. C'est pourquoi, une nouvelle vision stratégique d'attrait des IDE s'impose comme perspective de développement des investissements directs étrangers.

4. Perspectives de développement des IDE.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'économie algérienne enregistre, par l'ouverture de son économie aux IDE, des retombées positives en termes de création d'emplois, de savoir et de savoir-faire, d'apprentissage, de formation et de perfectionnement, d'intégration, de compétitivité, de qualité, de professionnalisme, de conseil et d'assistance. Toutefois, compte tenu de la faiblesse du stock d'IDE dans l'économie, l'attrait des IDE doit être retenu comme une démarche à intégrer dans la stratégie nationale de relance de telle sorte à ce que l'apport réponde aux préoccupations de l'économie, en général, et des entreprises en particulier.

L'Algérie dispose, de nos jours, contrairement à la période 1992-1993 caractérisée par une forte accentuation du déficit budgétaire²⁴, d'une aisance financière suite à la hausse des prix du pétrole²⁵, d'une main d'œuvre qualifiée²⁶, d'un marché attractif, qui sont, certes, des paramètres non négligeables d'attrait, mais pour donner toutes les chances de succès à cette stratégie d'attrait des IDE, l'Algérie doit œuvrer davantage à satisfaire les deux critères déterminants d'attractivité ci-après :

- 1. Renforcer le cadre légal d'attractivité des IDE ;**
- 2. Elargir le champ d'ouverture des IDE à d'autres secteurs.**

4.1. Renforcement du cadre légal d'attrait des IDE.

Il est vrai que les facteurs fondamentaux d'attrait des IDE sont, certes, **la taille du marché en termes de demande exploitable à partir de chaque localisation ; le coût des facteurs de production ; le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà existantes et les différentes politiques locales**²⁷, mais faire preuve de plus de transparence et de légalité dans la politique d'ouverture de l'économie nationale aux IDE ne peut qu'encourager et sécuriser les partenaires étrangers à vouloir investir davantage en Algérie et par la même renforcer l'attractivité des IDE. C'est pour cela que cette ouverture doit être soutenue et accompagnée par la préparation d'un véritable climat des affaires plus attractif²⁸ caractérisé par :

3.2.2. Pour les entreprises algériennes.

Les effets positifs attendus des IDE, pour les EPE, portent sur la modernisation des systèmes et des modes de gestion, la modernisation des systèmes d'information et de communication, l'instauration du système de management de la qualité, la formation et la valorisation des ressources humaines et la modernisation des équipements et des méthodes de gestion et de direction.

L'ensemble de ces aspects permettent d'apprécier les modes et les formes de réorganisation et de modernisation des EPE induits par les stratégies de redéploiement et d'alliances avec les partenaires étrangers comme il ressort d'ailleurs dans le Tableau N°7 ci-dessous.

Tableau N°7: Les apports bénéfiques des stratégies d'alliances avec les partenaires étrangers.

Entreprises étrangères	Entreprises algériennes	Spécialisation du partenaire étranger	Apports et résultats bénéfiques
HENKEL	ENAD : entreprise nationale de détergents et de produits d'entretien.	L'industrie manufacturière HENKEL est majoritaire dans le capital de l'ENAD.	▪ Amélioration sensible de la qualité suite à l'acquisition des équipements et leurs améliorations ; ▪ Création d'emplois par le lancement de programmes de : ♦ Formation et de perfectionnement des ressources humaines ; ♦ L'accroissement du savoir et du Savoir-faire du personnel.
Le Groupe indien ISPAT	SIDER : entreprise spécialisée dans la sidérurgie dans le principal complexe	L'industrie sidérurgie-métallurgie.	▪ Le renforcement de la stratégie d'intégration verticale, ce qui renforce l'intégration de l'économie ; ▪ La modernisation de l'équipement de production ; ▪ La formation des cadres ; ▪ La certification aux normes ISO 9001 version 1994.
SCHNEIDER ELECTRIC	sidérurgique du pays "El-Hadjar"	La compagnie est présente sur le marché algérien depuis les années 1990.	▪ La création en 2002 d'une école de formation pour dispenser le savoir-faire, la formation et son expérience dans la compétitivité et ceci par la valorisation de la formation. Cette compagnie dispense des formations techniques par des formateurs qualifiés dans différents domaines comme le contrôle industriel, distribution électrique.
MICHELIN ALGERIE		Société créée depuis 2002 après la cessation d'activité en Algérie de près de 9 ans.	▪ Création d'emplois et transfert de compétences lesquelles contribuent à la professionnalisation de la distribution par le conseil et l'assistance aux clients.

Source : D'après nos différentes lectures.

3. Résultats économiques de la politique de relance des IDE.

L'évaluation des résultats économiques de la politique de relance des IDE et son impact sur l'économie nationale peut se faire à deux (02) niveaux :

1. Au niveau macro-économique ;

2. Au niveau micro-économique.

3.1. Au niveau macro-économique.

L'Algérie a rejoint depuis 1999 les pays d'Afrique du Nord en termes de performance et d'attractivité des IDE. C'est comme cela, qu'elle a enregistré des flux croissants d'IDE lui permettant d'être parmi les pays convoités du Maghreb (cf. Tableau N°5). Cette amélioration remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements stratégiques dans les secteurs des hydrocarbures, de la sidérurgie, des télécommunications, des banques et des assurances.

Il résulte, depuis la libéralisation de l'économie, la suppression du monopôle sur le commerce extérieur et les réformes portant sur la réglementation de l'investissement, que l'Algérie bénéficie d'un flux croissant d'IDE malgré leur forte concentration dans trois secteurs ²⁰ :

- Des hydrocarbures avec 1/3 des montants investis ;
- Des télécommunications avec 500 millions d'Euros ;
- Des banques et des assurances avec 10% des investissements représentant 24 projets.

La stratégie d'attractivité des IDE est une politique mise en place pour permettre l'amélioration des performances au niveau macro et micro-économique. De ce point de vue, l'évolution de l'attrait des IDE a permis l'amélioration des performances économiques notamment dans la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) et dans la composition du PIB (cf. Tableau N°6).

Tableau N°6 : Les IDE dans la FBCF et dans le PIB.

IDE	Algérie			Maroc			Tunisie		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
IDE entrants (en % de la FBCF)	4,3	4,7	6,3	9,8	13,0	12,2	12,1	45,5	19,6
Stock d'IDE (en % du PIB)	8,2	8,8	9,0	35,2	45,8	44,3	58,0	70,6	74,6

Source : CNUCED, World Investment Report ; UNCTAD,
World Investment Report, 2008.

En effet, à la lecture du Tableau N°6, nous constatons une évolution croissante du taux de la FBCF en Algérie, passant de 4,3% en 2005 à 4,7% en 2006 pour atteindre 6,3% en 2007. Cette progression du taux de la FBCF a induit l'accroissement du stock d'IDE en pourcentage du PIB de 8,2% en 2005 à 8,8% en 2006 pour atteindre 9% en 2007. Mais en comparant les deux indicateurs aux économies du Maroc et de la Tunisie, nous constatons que le taux des IDE dans la FBCF ainsi que le stock d'IDE en pourcentage du PIB sont nettement plus faibles. En effet, au Maroc, le stock d'IDE est de 35,2%, en 2005, largement supérieur à celui de l'Algérie qui ne représente que 8,2% qui est encore plus faible comparé à celui de la Tunisie qui est de 58%. Cette différence se maintient même durant les deux années suivantes 2006 et 2007.

3.2. Au niveau micro-économique.

La contribution du savoir-faire étranger par les stratégies d'alliances et de partenariats s'avère vitale pour nos EPE. En effet, chacun des partenaires (étranger et national) se procure des avantages significatifs à travers cette forme d'investissement :

3.2.1. Pour les investisseurs étrangers.

Le marché algérien offre beaucoup d'opportunités : vierge, large, inexploité et peu concurrentiel et procurant des avantages spécifiques comme par exemple une main d'œuvre jeune, bon marché et surtout qualifiée. Les grandes potentialités que renferme notre marché en matière d'IDE expliquent la diversité des centres d'intérêts des investisseurs étrangers qui s'intéressent à l'énergie, aux services, aux banques, aux équipements électriques et électroniques . ²¹

Tunisie et le Maroc où leur développement économique est fortement soutenu par le secteur du tourisme.

En Algérie, par contre, c'est le secteur des hydrocarbures qui est le moteur essentiel de la croissance économique principalement durant la période 1998-2005. En effet, ce secteur est la source principale de financement d'une part, des importations et d'autre part, des investissements et de la prise en charge des dépenses publiques.

Ce secteur, déjà très convoité par les investisseurs étrangers, attire davantage d'IDE surtout depuis son ouverture aux firmes étrangères (loi N°91-21 du 04 Décembre 1991 sur les hydrocarbures introduisant la formule d'association ou de partage de la production). Selon A. Bouyacoub, 53% de la production du pétrole, 18% du gaz naturel et 25% du GPL sont contrôlés, durant l'année 2005, par des sociétés étrangères dans le cadre des stratégies de partenariat .¹⁵

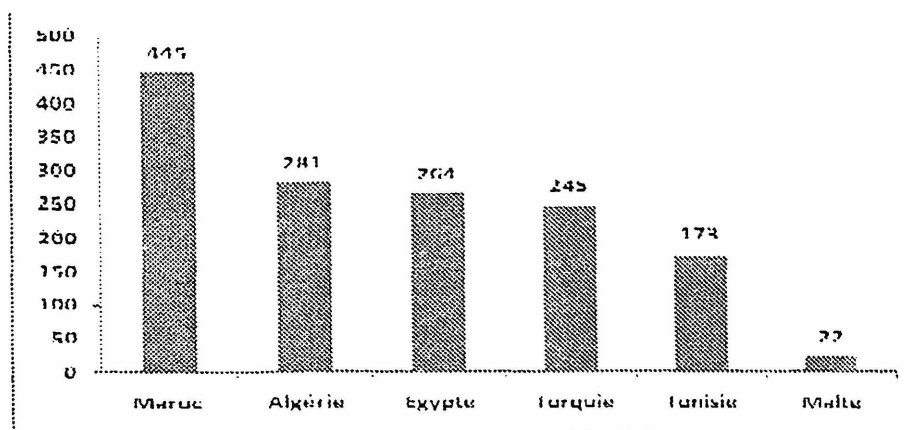
Cette analyse se trouve être confortée par le nombre de projets par secteur d'activité en Algérie comparée à certains pays du bassin méditerranéen, durant la période 2003-2006, qui est donné dans le Tableau N°5, élaboré à partir des données contenues dans l'article de P. Henry et B. De Saint Laurent, chercheurs dans l'Observatoire ANIMA-MIPO .¹⁶

**Tableau N°5 : Nombre de projets par secteur d'activité
dans certains pays du MEDA.**

Pays	Secteurs d'activité	Nombre de projets de 2003 à 2006
Algérie	Energie, Télécom., Banques et Services	281
Maroc	Agroalimentaire, NTIC, Secteurs industriels	445
Tunisie	Energie, Telecom., Textile-Services	173
Malte	Pharmacie, Logistique, Banques	22
Egypte	Energie, Chimie, BTP, Banques, Tourisme	264
Turquie	Telecom, Banques, Agroalimentaire	245

Source : Inspiré des données de Pierre HENRY et Bénédict de SAINT LAURENT,
"Les IDE vers la région de MEDA ont encore accéléré en 2006", Février 2007, p.13.

Graphique N°2 : Nombre de projets de 2003 à 2006 dans certains pays du MEDA.



Source : Graphique élaboré à partir des données du Tableau N°5 ci-dessus.

Il ressort du Tableau N°5 et du Graphique N°2, ci-dessus, que l'Algérie comptabilise 281 projets, durant la période 2003-2006, un nombre largement inférieur à celui du Maroc qui en compte 445 projets mais supérieur aux autres pays du MEDA considérés. Par ailleurs, en 2008, l'Algérie a enregistré 65 projets après avoir enregistré 70 projets en 2007, mais cette diminution est contrebalancée par l'importance financière des projets enregistrés en 2008 .¹⁷

Aussi, durant la période 2002-2008, le nombre de projets inscrits, au niveau de l'ANDI, est de 399 projets pour un montant de 922,6 milliards de DA soit 15% du montant global des investissements. Ces projets se rapportent à l'industrie, dessalement de l'eau de mer, production des engrais, d'ammoniac, cimenteries, agroalimentaire et tourisme .¹⁸

Pour l'année 2009, malgré les mesures contraignantes prises par les pouvoirs publics qui présageaient un ralentissement des flux d'IDE, l'Algérie continue d'attirer, selon l'Observatoire ANIMA-MIPO, plus de projets par rapport à l'année 2008. En effet, les montants nets des flux d'IDE entrants, annoncés par l'observatoire ANIMA-MIPO, passent de 1,5 milliards d'Euros à plus de 2,5 milliards d'Euros avec 10 projets importants essentiellement dans le secteur des hydrocarbures .¹⁹

en Algérie. Les trois sources d'informations disponibles (Banque d'Algérie, ANDI, Douane) ne sont pas suffisamment élaborées et sont très segmentées et partielles .¹³

A cet effet, la Banque d'Algérie donne seulement les flux d'IDE en volume et par pays d'origine sans spécifier les secteurs d'activités alors que l'ANDI fournit la liste des intentions d'investissement (prévisions) par secteurs d'activités et non des réalisations sans suivi ni paramètres de classement de l'importance des IDE, au moment où la Douane fournit des informations sur les flux physiques seulement.

Ces sources ne donnent pas l'ensemble des informations et celles qui sont fournies ne sont pas suffisamment fiables pour permettre une analyse pertinente de l'impact des IDE par secteur d'activité. A ce titre, les acquisitions de sociétés déjà existantes n'apparaissent même pas dans les statistiques de la Douane et les exemples de l'ISPAT et HENKEL sont révélateurs .¹⁴

Néanmoins, la répartition des IDE par niches de spécialisation et par secteur d'activité jusqu'à Décembre 2003, dans lesquels les investisseurs étrangers sont présents, comparée à d'autres pays (cf. Tableau N°4), montre que le potentiel d'investissement en Algérie est très important.

Tableau N°4 : Niches de spécialisation des IDE par pays
(sur la base des projets).

Pays	Equipt de Transp	Foncier Tourisme Loisirs	NTIC	Indust. Lourde	Aliment. Boisson Tabac	Electro- nique	Chimie Plasti Caout	Hydro carbures	Services Finan. et d'affaire
Algérie									
Egypte									
Maroc									
Arab. Saoudite									
Tunisie									
Bahreïn									
Iran									
Israël									
Afr. du Sud									
EAU									
Rép. Tchèque									
Hongrie									
Pologne									
Turquie									

Secteurs d'activités concernés par les IDE



Secteurs d'activités non concernés par les IDE



Source : CNUCED, " Examen de la politique
des l'investissement Algérie ", Genève, décembre 2003.

En effet, plusieurs secteurs clé de l'activité économique tels que le transport, les NTIC, l'électronique, la chimie/plastique/caoutchouc présentent un terrain vierge et des potentialités immenses en matière d'investissement. Un autre secteur d'activité tout aussi important, celui du foncier, du tourisme et loisirs est totalement négligé alors qu'il peut être un véritable facteur de croissance économique comme c'est le cas dans certains pays du Maghreb notamment la

Tableau N°3 : Evolution des IDE en Algérie comparée à celle du Maroc et de la Tunisie.

IDE	Algérie			Maroc			Tunisie		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Flux d'IDE entrants (millions USD)	1081	1795	1665	2933	2450	2577	782	3312	1620
Stocks d'IDE (millions USD)	8355,2	10150,6	11815,2	20 752	29939	32516	16840	21853	26223
Indicateur de performance, rang sur 141 économies	113	110	118	41	55	78	81	41	42
Indicateur de potentiel, rang sur 141 économies	61	68	-	92	91	-	68	66	-
Nombre d'investissements Greenfield	45	50	11	57	46	56	33	26	28

Source : CNUCED, World Investment Report ;
UNCTAD, World Investment Report, 2008.

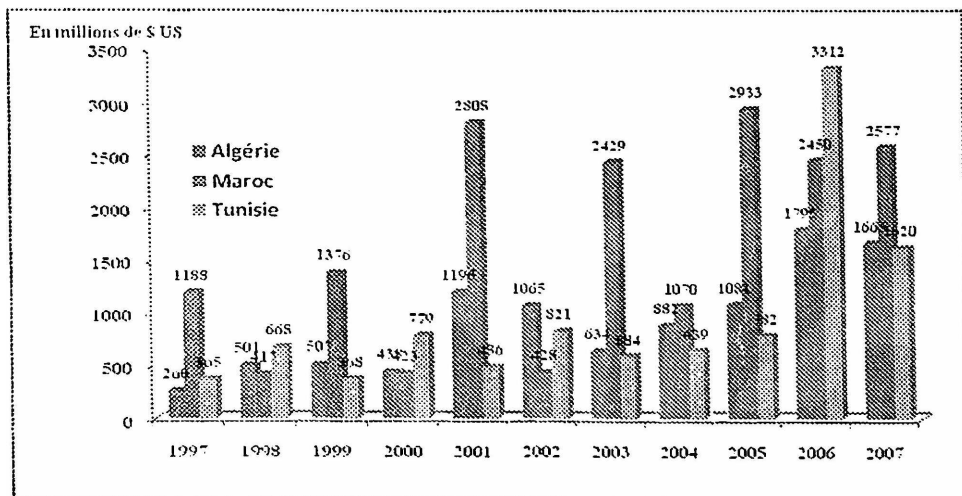
Comparé au Maroc et à la Tunisie, pour la période 2005-2007, l'Algérie est le pays qui reçoit le moins de flux d'IDE. En effet, le Maroc et la Tunisie enregistrent respectivement 2933 et 782 millions de Dollars US en 2005 et 2450 et 3312 millions de Dollars US en 2006, et qui augmentent en 2007 pour atteindre 2577 millions de Dollars US et 1620 millions de Dollars US.

Ainsi, sur le total des IDE vers la région MEDA3 en 2006, l'Algérie a enregistré le taux le plus faible avec 23,75%, comparé au Maroc et à la Tunisie qui enregistrent respectivement 32,42% et 43,82%.

Par ailleurs, de 2006 à 2007, nous constatons une diminution sensible des flux d'IDE vers la région MEDA3 passant de 7557 millions de Dollars US à 5862 millions de Dollars US soit un taux de régression de 22,42%. A ce titre,

le taux de régression des flux d'IDE qu'enregistre l'Algérie est de 7,24% largement inférieur à celui de la Tunisie qui enregistre un taux de régression de 51,08%, alors que le Maroc, pour la même période, enregistre une légère évolution de 5,18%.

Graphe N°1 : Evolution des Flux d'IDE vers les pays MEDA.



Source : CNUCED, World Investment Report. 2008.

2.2.2. Répartition des IDE par secteur d'activité.

La croissance des IDE s'est faite dans un nombre limité de secteurs à savoir les secteurs des hydrocarbures, des banques, de l'énergie et des services ¹². Cette limitation des IDE à certains secteurs seulement (cf. Tableau N°4) s'explique par les lenteurs dans le processus des réformes économiques dans d'autres secteurs telles que la réforme du secteur bancaire et financier, de la réforme fiscale et de la réglementation de la concurrence, devant créer les conditions à même d'encourager les investisseurs.

Par ailleurs, le problème d'insuffisance de la répartition des IDE par secteur d'activité se justifie par l'absence et l'inexistence de banque de données. En effet, il n'existe pas de statistiques fiables pour la ventilation sectorielle des IDE

Tableau N°1 : Comparaison internationale de la protection des investisseurs.

	Algérie	Maroc	Tunisie	M.O et A.N.	USA	Allemagne
Index de transparence des transactions	6,0	6,0	-	5,9	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers	6,0	2,0	5,0	4,8	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires	4,0	1,0	6,0	3,7	9,0	5,0
Nombre de paiements de taxes par an	5,3	3,0	3,7	4,8	8,3	5,0

Source : Banque Mondiale, " Doing Business ", 2008.

A travers le **Tableau N°1**, il ressort clairement que le cadre légal de protection des investisseurs mis en place par l'Algérie a donné lieu à des résultats très encourageants dans la mesure où tous les indicateurs sont légèrement supérieurs à ceux de l'Allemagne, du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, mais tout de même inférieurs à ceux des USA.

Comparé au Maroc et à la Tunisie, l'Algérie dispose d'une politique de protection des investisseurs plus attractive. En effet, par rapport à l'index de responsabilité des managers, celui-ci est plus proche de celui des économies développées mais si l'on prend l'indicateur du nombre de paiements de taxes, nous constatons qu'il est supérieur au nombre de taxes payées par le Maroc et la Tunisie.

2.2. Impact de la politique de relance des IDE.

L'impact de la politique de cette relance des IDE en Algérie peut être mesuré par :

- **L'évolution comparée des flux d'IDE ;**
- **La répartition des flux d'IDE par secteurs d'activité.**

2.2.1. Evolution comparée des flux d'IDE.

Par le programme de libéralisation économique mis en place par le gouvernement algérien, les retombées positives de cette politique de relance des IDE ne se sont pas faites attendre pour voir une évolution croissante des flux d'IDE

en Algérie comme il ressort dans le Tableau N°2 des IDE annoncés par la CNUCED vers les pays du MEDA de 1997 à 2007.

Tableau N°2 : Evolution des Flux d'IDE vers les pays MEDA (En millions de \$ US).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Algérie	260	501	507	438	1196	1065	634	882	1081	1795	1665
Maroc	1188	417	1376	423	2808	428	2429	1070	2933	2450	2577
Tunisie	365	668	368	779	486	821	584	639	782	3312	1620

Source : CNUCED, World Investment Report, 2008.

Se basant sur les données de la CNUCED, nous avons déterminé le taux de croissance des IDE en Algérie qui est de 22,56% de 2005 par rapport à 2004, taux qui est passé à 66,04% de 2006 par rapport à 2005 et qui a connu une régression de 7% de l'année 2007 par rapport à 2006.

Néanmoins, les flux des IDE annoncés, selon la même source, vers les pays du MEDA (cf. Tableau N°2 et N°3 ainsi que le Graphe N°1) montrent une évolution croissante des flux d'IDE vers l'Algérie, principalement de 2004 à 2006, passant ainsi de 882 millions de Dollars US en 2004 à 1081 millions de Dollars US en 2005, pour atteindre 1795 millions de Dollars US en 2006 soit un taux de croissance de 66,04% de 2005 à 2006.

Cette évolution des IDE, de 2005 à 2006, provient essentiellement de la construction, en 2005, de l'usine d'ammoniac à Arzew par le groupe espagnol Fertiberia. En 2006, l'économie est marquée par la multiplication des investissements dans le secteur bancaire (avec les français : Cételem et les libanais : Byblmos et Frasabank) ."

- Le Plan d'Ajustement Structurel (H. Benissad, 1994) " ;
- Le Processus de Privatisation des Entreprises Publiques (A. Bouzidi, 1985) ⁷ ;
- Le Programme de Mise à Niveau des Entreprises.

A chacune de ces réformes correspond un ensemble d'objectifs et de politiques de mise en œuvre devant encourager et lancer les bases d'une véritable relance des IDE objectifs que se sont fixés les pouvoirs publics. Cette relance des IDE constitue une des formes de réorganisation et de modernisation des entreprises publiques algériennes devant permettre :

- D'une part, l'amélioration des performances économiques (productivité, compétitivité, efficacité, efficience, rentabilité et croissance) des entreprises publiques économiques ;
- D'autre part, la relance de l'économie nationale (rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements et croissance économique).

Pour se faire, nous examinerons le contenu de cette politique de relance des IDE en Algérie.

2. Politique de relance des IDE.

L'année 1994 est marquée par la détérioration de l'économie suite à la baisse du prix du pétrole, l'accroissement de la dette et l'instabilité politique et économique. Dans ce contexte de conjoncture économique et sociale défavorable, l'Etat ne pouvait plus assurer à lui seul la relance économique et engage alors des réformes économiques devant permettre un désengagement progressif de l'Etat dans certains secteurs clés de l'économie nationale, c'est pourquoi la politique de relance des IDE a été retenue.

La question est alors de savoir quelles politiques l'Algérie a mis en œuvre pour l'attrait de ces IDE ? La réponse sera apportée à travers le développement des points suivants :

- Elargissement du cadre juridique d'attrait des IDE ;
- Impact de la politique de relance des IDE.

2.1. Elargissement du cadre juridique d'attrait des IDE.

L'encouragement des IDE est concrétisé par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié : code des investissements de 1993 amendé et complété par l'ordonnance N°01-03 du 20 Août 2001 ⁸. Cette dernière a induit l'adoption d'une nouvelle législation en matière d'investissement introduisant le principe de la liberté d'investir et les standards internationaux en matière de traitement des IDE.

Ce nouveau cadre juridique a permis l'introduction des IDE dans d'autres secteurs, autre que celui des hydrocarbures tels que : les télécommunications, l'agroalimentaire, la chimie et la pharmacie.

Aussi, en 2001, la création : de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) ⁹ et de guichets uniques décentralisés d'une part, de l'adoption de règles, en matière de commerce extérieur, de droit de travail, de propriété intellectuelle et de fonctionnement concurrentielle des marchés, d'autre part, a renforcé le principe de promotion des investissements.

Ainsi l'Algérie, par ces réformes économiques, a tenu à encourager les facteurs de relance et d'attractivité des IDE par :

➤ L'adoption de lois protégeant les investisseurs étrangers (cf. Tableau N°1) et favorisant l'attractivité des IDE (nouveau code des investissements 2005-2006 offrant les mêmes conditions aux investisseurs étrangers et nationaux) ;

➤ Le lancement d'un vaste programme d'équipements dans le secteur énergétique (exploration, gazoducs, raffinerie, etc.) ;

➤ Le lancement des opérations de rachat de réseaux bancaires ou d'assurances et l'ouverture du secteur immobilier, du BTP, des télécommunications et du tourisme aux IDE ;

➤ Le lancement de projets de privatisation et de concession ;

➤ La transformation des dettes en investissements (accords bilatéraux de conversion de dettes avec l'Espagne, l'Italie et la France, après l'autorisation de conversion depuis Juillet 2000 par le Club de Paris)¹⁰ .

ment des Sociétés d'Economie Mixte (SEM). Depuis la promulgation de cette loi jusqu'à la fin de l'année 1985, qui constitue la première phase de la politique d'ouverture (1982-1985), l'économie algérienne a connu deux problèmes majeurs :

- L'absence d'une véritable attraction du capital étranger comme en témoigne la faiblesse de la création des SEM en Algérie
- La diminution des moyens de paiement extérieurs .

Conscients de l'insuffisance des résultats enregistrés dans la politique d'attrait des IDE d'une part, et des risques majeurs du déséquilibre chronique de la balance des paiements, d'autre part, les responsables algériens ont tenté d'apporter quelques modifications à la loi 82-13 du 28/12/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des SEM par l'ouverture du secteur des hydrocarbures avec la création des SEM dans l'exportation de gaz ainsi que la révision de la durée de vie des SEM. Ceci constitue alors la deuxième phase de la politique d'ouverture (1986-1989) caractérisée par la promulgation de deux autres lois :

La loi N° 86-13 du 19 Août 1986 qui modifie, complète et amende la loi N° 82-13. Cette loi précise que les IDE demeurent sous forme de Joint Venture et sa durée de vie est déterminée par la négociation et l'entente entre les partenaires algériens et étrangers, mais la participation algérienne à 51% du capital et la présidence du conseil d'administration devant revenir à un membre de nationalité algérienne, demeurent des conditions de fond ;

La loi N° 86-14 du 19 Août 1986 relative au secteur des hydrocarbures. Cette loi autorise le capital étranger à exercer des activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport, par canalisation, des hydrocarbures après, bien sûr, l'obtention d'un titre minier délivré seulement par une entreprise nationale et par voie réglementaire. A ce titre, toute entreprise étrangère intéressée doit conclure un contrat avec une entreprise nationale et un protocole d'accord avec l'Etat algérien. Cette loi autorise aussi le partenaire étranger à créer une société commerciale de droit algérien d'économie mixte ayant comme objectif l'exportation de gaz (dans le cas de recherches mettant en évidence un gisement de gaz commercialement exploitable). La participation algérienne au capital demeure toujours fixée à 51%.

Malgré ces modifications apportées lors de cette deuxième phase d'ouverture au capital étranger, l'économie nationale n'a toujours pas attiré véritablement les IDE. Cette situation a d'ailleurs emmené l'Algérie, à partir de 1990, à décider de la libéralisation de l'investissement étranger par la promulgation de la loi 90-10 du 14 Avril 1990, constituant le point de départ de la troisième phase du processus d'ouverture de l'économie au capital étranger (1990-1993).

Ainsi, la promulgation de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit libéralise plus l'investissement étranger qui peut être direct ou indirect. Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) décide de compléter, par le règlement N° 90-03, les conditions de transfert de capitaux en Algérie pour le financement des activités économiques et le rapatriement des dividendes. Par cette loi, tous les secteurs d'activités sont alors ouverts à l'investissement de non résidents (loi de finances complémentaire de 1990).

En Juin 1991, le gouvernement algérien, pour attirer davantage les investisseurs étrangers, a révisé la loi 86-14 relative aux hydrocarbures par la promulgation de la loi N° 91-21 du 04 Décembre 1991 qui abroge les articles 23 et 65 de la loi 86-14. Cette nouvelle loi facilite l'accès aux capitaux étrangers en levant l'obligation de constituer des SEM de commercialisation des hydrocarbures. Le partenaire étranger est alors autorisé à s'associer à des partenaires algériens dans les gisements déjà découverts et exploités. La promulgation de cette loi a donné une véritable impulsion au partenariat. En effet, on a recensé depuis 1992 plus de 60 contrats d'exploration signés entre la SONATRACH et les compagnies pétrolières étrangères .

En dépit de tous ces efforts, notre économie a continué, pendant longtemps, à enregistrer le déséquilibre de la balance des paiements, l'augmentation du chômage (passant de 9,10% durant la période 1980-1990 à 27,10% durant la période 1990-1995)⁵ , la diminution des exportations et la dépendance des importations.

Cette situation a conduit à un nouveau processus de réformes engagées dès 1994, s'inscrivant dans le prolongement de la politique d'ouverture devant permettre de créer les conditions à la politique de relance des IDE en Algérie, réformes parmi lesquelles on peut citer :

INTRODUCTION:

Dans le contexte de cette nouvelle ère de globalisation et d'ouverture des économies, la croissance économique d'un grand nombre d'entreprises (investisseurs directs) ou de pays ont eu pour facteur déterminant les IDE. Ces IDE sont définis comme " une activité par laquelle un investisseur résident dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidente dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital ¹ .

Pour expliquer l'importance des récents développements des IDE il est peut être intéressant de relever les motivations des investisseurs (pays ou firmes multinationales) et des pays d'accueil par rapport à cette nouvelle forme de redéploiement stratégique comme facteur de croissance économique.

▪ **Pour les investisseurs :** Deux facteurs importants déterminent les motivations des investisseurs :

- Le premier facteur et sans doute le plus important c'est la réduction des coûts. La théorie du cycle de vie des produits (R. Vernon, 1996) explique en partie la montée des délocalisations des entreprises et par conséquent, la hausse des IDE dans le monde. En effet, lorsqu'un produit arrive à la dernière phase de son cycle de vie, l'innovation ainsi que sa technologie sont maîtrisées, la concurrence sur les produits s'accroît de façon et par conséquent, sa production se déplace vers les pays où les coûts de production sont les plus faibles. Nous déduisons par là, que les IDE sont, principalement, motivés par la recherche permanente des coûts de production les plus faibles.

- L'autre facteur qui explique l'intérêt porté par les investisseurs aux IDE est l'existence d'avantages spécifiques (S.H. Hymer, 1960). Ceci s'explique par le fait que les entreprises des pays investisseurs détiennent des avantages spécifiques par rapport aux entreprises des pays d'accueil tels que le savoir-faire lié

au capital humain, la technologie, la marque, les compétences managériales et la réalisation des économies d'échelle.

▪ **Pour les pays d'accueil** : D'une manière générale, l'attrait des IDE permet de contourner une contrainte en capital financier. Cette contrainte devient plus pesante, principalement, quand un pays ne possède ni de capacité d'endettement sur les marchés financiers internationaux ni de suffisance d'épargne nationale pour financer ses investissements. Ce recours aux IDE peut être aussi expliqué par le besoin de l'engineering financière pour une meilleure mobilisation de l'épargne et des ressources financières disponibles.

Au-delà de l'objectif de combler l'insuffisance en ressources financières, les pays d'accueil sont aussi motivés par les apports positifs attendus des IDE notamment les externalités de savoir, le transfert technologique, l'accès à de nouveaux marchés, l'amélioration de la balance des paiements, la création et le développement de nouvelles industries et par conséquent la création d'emplois.

Aujourd'hui, dans un environnement économique mondial caractérisé par une concurrence accrue et une forte mobilité des capitaux, l'attrait des IDE devient alors une question majeure dont la satisfaction exige des efforts considérables de la part des pays d'accueil, notamment, la création d'un cadre juridique approprié et d'une stabilité politique et sociale.

L'Algérie, en dépit de l'absence de contrainte de ressources financières ces dernières années en raison de réserves en devises suffisantes et d'une épargne nationale importante, est parmi les pays qui consentent beaucoup d'efforts pour attirer les IDE. C'est comme cela qu'à l'instar des autres pays d'accueil, L'Algérie s'est engagée dans la politique d'ouverture et d'attraction des IDE, politique dont nous examinons la portée à travers les quatre points que nous développons dans cet article :

- 1. Evolution et état des lieux des IDE en Algérie de 1982 à 1993 ;**
- 2. Politique de relance des IDE en Algérie ;**
- 3. Résultats économiques de la politique de relance des IDE ;**
- 4. Perspectives de développement des IDE.**

1. Evolution et état des lieux des IDE en Algérie de 1982 à 1993.

L'ouverture aux IDE a réellement vu le jour en 1982, suite à la promulgation de la loi N° 82-13 du 28 Août 1982 relative à la constitution et au fonctionne-

d'enregistrer, durant ces dernières années, un important accroissement des IDE sans pour autant exploiter totalement les opportunités qu'offre cette stratégie de croissance.

L'objet de cet article est d'abord, de faire l'état des lieux de l'ouverture de l'économie nationale aux IDE, ensuite, de mesurer les résultats de cette ouverture sur les entreprises publiques algériennes et enfin, de faire ressortir les perspectives de développement des IDE ainsi que les politiques à mettre en œuvre pour permettre à cette stratégie de redéploiement des entreprises de concrétiser ses objectifs.

Mots Clés: Ouverture économique, Mobilité des capitaux, Relance et Attrait des IDE, Redéploiement stratégique, Réorganisation et modernisation des entreprises.

SUMMARY.

The perpetual change of the world economic environment, characterized by a globalisation of the economies, an increased competition and strong capital mobility, the Foreign Direct Investment (FDI) constitute a form of strategic redeployment having to allow the improvement of the economic performances of the companies (productivity, competitiveness, effectiveness, profitability and growth).

Following the example of other Maghreb countries, Algeria to adapt to this change retained the revival of the FDI like a form of reorganization and modernization its state enterprises and set up a vast program of economic, legal and social reforms in order to facilitate and encourage the national and foreign investment.

These reforms marked two principal stages of the evolution of the FDI in Algeria. The first starting from the Eighties and the second since the structural adjustment plan. This solution allowed Algeria, according to the UNCTAD and the MEDA, to record, in the last few years, an important increase in FDI without exploiting completely the existing FDI opportunities ?

The object of this article is, first of all, to make the inventory of fixtures opening of the national economy to FDI, then, to measure the results of this opening.

ning on the Algerian state enterprises and finally, to emphasize the developmental perspectives of the FDI as well as the policies to be implemented to allow to these companies redeployment strategy to achieve its objectives.

Key words: Economic opening, Mobility of the capital, Start again and Attracted FDI, strategic Redeployment, Reorganization and modernization of the companies.

**LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS
COMME FORME
DE REDEPLOIEMENT STRATEGIQUE DES ENTREPRISES
PUBLIQUES ALGERIENNES :
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.**

Farida BEKOUR

MACC à la Faculté des
Sciences Economiques,
Commerciales et de Gestion
de l'Université Mouloud
MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Abdellaziz AMOKRANE

MC à la Faculté des Sciences
Economiques, Commerciales
et de Gestion de l'Université
Mouloud MAMMERI de
Tizi-Ouzou.

RESUME.

Face au changement perpétuel de l'environnement économique mondial, caractérisé par une globalisation des économies, une concurrence accrue et une forte mobilité des capitaux, les Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent une forme de redéploiement stratégique devant permettre l'amélioration des performances économiques des entreprises (productivité, compétitivité, efficacité, rentabilité et croissance).

A l'instar des autres pays du Maghreb, l'Algérie pour s'adapter à ce changement a retenu la relance des IDE comme forme de réorganisation et de modernisation de ses entreprises publiques et a mis en place un vaste programme de réformes économiques, juridiques et sociales afin de faciliter et d'encourager l'investissement national et étranger.

Ces réformes ont marqué deux principales étapes de l'évolution des IDE en Algérie. La première à partir des années 80 et la deuxième depuis le plan d'ajustement structurel. Ceci a permis à l'Algérie, selon la CNUCED et le MEDA,